



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Médicament préventif contre la bronchiolite chez les jeunes enfants

Question écrite n° 16335

Texte de la question

M. Bastien Lachaud interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur les stocks du médicament préventif de la bronchiolite chez les jeunes enfants. La bronchiolite est une maladie hivernale, la plupart du temps bénigne. Elle touche tout particulièrement les nourrissons et les enfants de moins de deux ans. Dans des cas plus rares, la bronchiolite prend des formes graves qui nécessitent une hospitalisation voire une réanimation, du fait d'une détresse respiratoire de l'enfant. Certains enfants sont particulièrement fragiles face à cette infection, comme les nouveau-nés, les enfants prématurés dont l'âge corrigé est de moins de 3 mois, les enfants qui ont par ailleurs une maladie cardiaque ou pulmonaire grave. Chaque hiver, environ 30 % des enfants de moins de 2 ans sont concernés, soit environ 480 000 cas par an. Cette maladie provoque l'hospitalisation de 2 à 3 % des nourrissons de moins d'un an. Pendant plusieurs saisons hivernales, les urgences pédiatriques ont été souvent saturées entraînant des situations difficiles pour les petits patients, leurs familles et les soignants. Ainsi, des soignants avaient lancé l'alerte dès 2019 sur la saturation des urgences pédiatriques. Par exemple, l'hôpital Necker avait dû refuser 35 enfants en neuropédiatrie et 69 en réanimation, en novembre 2019. À l'hiver 2020, du fait des mesures de confinement liées à la pandémie de la covid-19, l'épidémie de bronchiolite avait été limitée. Mais en 2021, l'épidémie avait à nouveau mis sous tension le système hospitalier. M. le député avait eu l'occasion d'alerter le prédécesseur de Mme la ministre sur ce sujet dans une question écrite n° 42536 publiée au *Journal officiel* le 16 novembre 2021 et qui n'a reçu aucune réponse à la fin de la XVe législature, le 21 juin 2022, soit un an et demi plus tard. En novembre 2022, M. le député et de nombreux autres députés ont déposé une demande de commission d'enquête sur l'effondrement de la médecine pédiatrique. Fin octobre 2022, une dizaine de petits patients avait déjà dû être déplacés hors d'Île-de-France faute de place à proximité de leur domicile. La saison hivernale 2022-2023, a été particulièrement longue et difficile. La bronchiolite a été la cause de 73 262 passages aux urgences, 26 104 hospitalisations après passage aux urgences et 10 801 actes de SOS Médecins, selon les chiffres de Santé publique France. Néanmoins, l'arrivée du médicament Beyfortus a paru apporter de prime abord un espoir pour endiguer l'épidémie, éviter des hospitalisations et les drames liés à la saturation hospitalière. Ce médicament préventif permet d'empêcher le principal virus responsable des bronchiolites d'infecter les nouveau-nés. L'administration du médicament permet une protection de 5 mois. Elle est recommandée en particulier pour les nouveau-nés de moins de 1 mois. Disponible pour la première fois à l'automne 2023 en France, les doses sont rapidement devenues indisponibles. En effet, la France avait commandé 200 000 doses, soit le nombre correspondant à 30 % des nouveau-nés. Toutefois, c'est 80 % des familles qui ont fait la demande, épuisant rapidement les stocks. La France n'a pu avoir que 50 000 doses supplémentaires, alors qu'il aurait fallu en avoir 600 000 pour couvrir l'intégralité des demandes. Les mêmes difficultés se dessinent déjà pour l'automne prochain. En effet, les délais de production du médicament sont de 6 à 9 mois. Or cet hiver le médicament a été commercialisé dans seulement 4 pays dont la France. Mais à l'avenir, de nombreux autres pays vont le demander, accroissant la concurrence internationale pour avoir des doses. Si la France tarde à commander les doses, elle pourrait se retrouver dans la même situation de pénurie que cet hiver. Pourtant, les effets du traitement s'avèrent positifs d'après les premiers éléments. Par exemple en Galice, où 90 % des enfants ont été immunisés, une étude a montré 89 % d'efficacité, d'après le laboratoire pharmaceutique Sanofi. La Haute Autorité de santé (HAS) doit rendre en juin 2024 un nouvel avis sur le médicament, en tenant compte des études d'efficacité du médicament sur la baisse des hospitalisations des

enfants de moins de 3 mois. Ainsi il souhaite savoir ce qu'elle compte faire pour garantir l'approvisionnement suffisant en médicament préventif contre la bronchiolite afin que les nouveau-nés puissent bénéficier d'une prévention adaptée.

Données clés

Auteur : [M. Bastien Lachaud](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (6^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16335

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2024](#), page 2061

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)